



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

**TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU LABORATOIRE DU CERSA**

-----  
**Lot 1 : Gros œuvre, revêtement, étanchéité, isolation thermique, peinture,  
Voirie et réseau divers du bâtiment du laboratoire du CERSA**  
**(Poursuite des travaux suite à la défaillance de la 1<sup>ère</sup> entreprise attributaire)**  
-----

Marché n° 00851/2018/AOO/UL/T/IDA du 25 octobre 2018 suivant Appel d'offres national  
(AON) n° 01/2017/UL/PRMP/CERSA du 15 février 2017

-----  
Titulaire du marché : OTAMARI  
-----

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE**

L'an deux mil dix-neuf et le mardi treize août, a eu lieu, dans l'enceinte de l'Université de Lomé, sis derrière la mosquée, en face de la Chaire de l'UNESCO sur les Energies Renouvelables (CUER), la réception provisoire du bâtiment du CERSA.

Pour rappel, les travaux démarrés en juillet 2017, ont été interrompus en août 2018 suite à la défaillance avérée de la première entreprise attributaire.

Les travaux ont été repris en novembre 2018 par l'entreprise OTAMARI pour un montant initial de **trois cent treize millions trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-huit (313 386 198) F CFA Toutes taxes comprises (TTC)**.

Cette réception fait suite à la réception technique qui a eu lieu sur le site, le **15 juillet 2019**, en présence des représentants de l'entreprise, du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Etaient présents à la présente réception :

**Pour le compte de l'Université de Lomé**

- **Mme Akuavi Cicavi SOSSOU**, Personne responsable des marchés publics (PRMP) ;
- **M. DOTOU-SEGLA Ayawo Apéléte**, membre de la Cellule permanente d'appui à la PRMP ;
- **Prof. TONA Kokou**, Directeur du CERSA ;
- **Prof. NENONENE Amen Yawo**, Enseignant au CERSA ;
- **M. KOREM Ayira**, Chef service formation du CERSA ;
- **M. N'NANLE Oumbortime**, Chercheur au CERSA ;
- **M. METOWOGO Kossi**, Enseignant-Chercheur au CERSA ;
- **M. BALAWIA Atawa Nidakadila**, Spécialiste en passation des marchés du CERSA ;
- **M. TONA A. Fernand**, Spécialiste en communication du CERSA ;
- **M. SOEDJEDE Yawovi Agbelenko**, Spécialiste en Gestion financière du CERSA ;
- **M. AGBETOHO Kounouho**, Directeur Adjoint de la gestion du domaine universitaire (DGDU) ;

- **M. KOSSIGAN K. Ganyo**, Ingénieur des travaux à la Direction de la gestion du domaine universitaire ;
- **M. NAMTANTE Sibite**, Représentant l'Agence comptable ;
- **M. AGBESSITSE Komi**, Représentant le Service financier de l'ordonnateur ;
- **M. TOUKOUNTE Mizim'ma**, Représentant la Direction de la planification et de la prospective.

**Pour le compte de l'entreprise OTAMARI**

- **M. SAMBIANI Yentema A.**, Directeur Général ;
- **M. NUBUKPO Assiongbon**, Chef chantier ;
- **M. SAMBIANI Hambima**, Directeur des affaires financières.

**Pour le compte du bureau de contrôle (Groupement DESCO AGENCE/ARCHITECTURE-STUDIO/ALMEGA-BTP)**

- **M. AZOUMAH Koffi**, Mandataire du groupement ;
- **M. ASSIOBO-KOUGLO Comlan**, Chef de mission ;
- **M. AYISSIKI Pamouka**, Ingénieur génie civil ;
- **M. OBOWE Kossivi Raymond**, Contrôleur permanent.

**Pour le compte de la Direction Nationale du Contrôle Financier**

- **M. NOUNATOR A. Mawuéna**

Au cours de la visite du bâtiment, il a été constaté le repliement des installations de chantier, et procédé à la reconnaissance des ouvrages exécutés, puis à la formulation des recommandations suivantes en guise de réserves :

- **Au niveau du rez-de chaussée (RDC)**
  1. Corriger les fissures sur les éléments décoratifs y compris la peinture ;
  2. Poser les plaques signalétiques et pictogrammes ;
  3. Meuler et harmoniser la peinture sur les gardes corps des rampes et la main courante de l'escalier de l'avarie ;
  4. Vernir ou poser des couvre joints sur les cadres des portes en bois ;
  5. Améliorer l'entretien général sur les cadres et les vitres ;
  6. Reprendre la peinture à glycérophtalique au-dessus des plinthes ;
  7. Fermer les joints de certaines portes, certains placards et certaines fenêtres avec de la silicone ;
  8. Poser les butées derrière les portes ;
  9. Faire des raccords avec des carreaux au niveau des portes du mur rideaux de l'entrée principale ;
  10. Parfaire l'entretien au niveau des toilettes ;
  11. Poser la serrure sur une porte de toilette ;
  12. Finir l'apport en granites au niveau du patio ;
  13. Terminer la peinture au niveau du coffret informatique ;
  14. Terminer l'aménagement du bureau du service de la passation des marchés ;
  15. Corriger le système de fermeture de certaines portes doubles battants dont l'ouverture se fait aisément de l'extérieur sans besoin de clé.
- **Au niveau du premier étage (R+1)**
  1. Corriger les fissures apparentes sur les murs et poser les couvre joints de dimensions adaptées à l'épaisseur des fissures ;
  2. Poser les plaques signalétiques et pictogrammes ;

3. Vernir ou poser des couvres joints sur les cadres des portes en bois ;
4. Revoir l'entretien sur les cadres et les vitres ;
5. Reprendre la peinture à glycérophtalique au-dessus des plinthes ;
6. Fermer les joints de certaines portes, certains placards et certaines fenêtres avec de la silicone ;
7. Poser les butées derrière les portes ;
8. Reprogrammer les portes des laboratoires ;
9. Peindre convenablement le mur de la trappe d'accès à la dalle ;
10. Terminer les travaux de la chambre froide ;
11. Changer la porte du local à gaz pour faciliter l'aération.

Il convient de faire remarquer que le plan initial avait prévu un toit au R+1 pour protéger la dalle. Au cours de l'exécution, l'entreprise s'est trouvé dans l'incapacité de réaliser cette toiture vu son coût très élevé au regard des éléments de structure du plan d'exécution. Après plusieurs discussions lors des réunions de chantier, il a été décidé de modifier cette partie du cahier des charges et reprogrammer l'exécution de la toiture dans la phase 2 du CERSA.

- **Au niveau du local technique**

Poser la toiture.

- **Au niveau du parking**

Peindre les tuyaux galvanisés et faire le marquage au sol.

Aux termes de la visite, il a été convenu que les réserves formulées seront levées au plus tard le **31 août 2019**.

L'entrepreneur a fait savoir que l'exécution de ces réserves, mineures pour l'essentiel, ne lui posera aucun problème. Cependant, il a souhaité l'appui du maître d'ouvrage notamment en ce qui concerne la diligence pour le règlement de sa facture.

Le maître d'ouvrage a informé que ladite facture était déjà dans le circuit de paiement et rappelé à l'entreprise qu'à l'échéance convenue (31 août 2019), si les réserves ne sont pas levées, il sera dans l'obligation, conformément aux dispositions du marché, de faire réaliser ces travaux aux frais et risques de l'entreprise.

Sur la base des constats, des réserves mineures formulées et de l'acceptation par l'entreprise de les réaliser au plus tard le 31 août 2019, la commission a décidé de prononcer, sous réserve de leur exécution effective, mais aussi des vices non apparents qui pourront se révéler lors de l'utilisation du bâtiment, la réception provisoire des travaux de réaménagement du laboratoire du CERSA, lot 1 : gros œuvres, revêtement, étanchéité, isolation thermique, peinture, voirie et réseau divers.

**Cette réception provisoire prendra effet à compter du 31 août 2019.**

En foi de quoi, le présent procès-verbal de réception provisoire a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lomé, le 13 août 2019

Ont signé :

Pour le compte de l'Université de Lomé

TOUKOUNTE Mizim ma

DOTOU-SEGLA Ayawo Apéléte

Prof. TONA Kokou

Prof. NENONENE Amen Yawo

KOREM Ayira

N'NANLE Oumbortime

METOWOGO Kossi

BALAWIA Atawa Nidaka

TONA A. Fernand

SOEDJEDJÉ Yawovi Agbelenko

KOSSIGAN K. Ganyo

AGBETOHO Kounouho

NAMTANTE Sibite

Akuavi Cicavi SOSSOU

AGBESSITSE Komi

Pour le compte de l'entreprise OTAMARI

SAMBIANI Yentema A.

NUBURPO Assiongbon

SAMBIANI Hambina

Pour le compte du bureau de contrôle

AZOUMAH Koffi

ASSIOBO-KOUGLO

OBOWE Kossivi Raymond

AYISSIKI Pamouka

Pour le compte de la Direction Nationale du Contrôle Financier

NOUNATORÉ Mawouena